SNCF : Karim Zéribi, condamné pour détournement de fonds publics, quitte son poste mais est recasé à un poste-clef (MàJ)

15/09/2020 à 19h56



15/09/20

Accusé d'avoir détourné des subventions publiques d'associations dont il avait la gestion à des fins personnelles, l'ancienne "Grande Gueule" de RMC – qui a fait appel– vient, selon les informations de Capital, de renoncer à ses fonctions de directeur de l'engagement sociétal et de la transition écologique de la SNCF.

"*Karim Zéribi a demandé à l'entreprise d'être déchargé de ses fonctions. Compte tenu de l'importance et de la nature de sa mission, la SNCF a pris acte de sa décision et accepté cette proposition de mise en retrait*", a confirmé l'entreprise ferroviaire à Capital, lundi 14 septembre. **Pour autant, le natif d'Avignon ne quitte pas le giron de la SNCF, qui l'a immédiatement "recasé" à un poste-clef, au sein de la direction des ressources humaines du groupe.**

Capital

09/09/20

L'éditorialiste de Balance Ton Post a été condamné pour des faits d'abus de confiance et d'abus de biens sociaux

Le tribunal correctionnel de Marseille **a condamné ce mercredi Karim Zéribi à deux ans de prison avec sursis, 50.000 euros d'amende et trois ans de privation des droits civiques et civils, dont l'éligibilité.** Cet ex-élu marseillais souvent présenté comme « porte-parole des banlieues » est soupçonné d'avoir détourné des sommes provenant de subventions versées à des associations à des fins politiques personnelles. […]

Karim Zéribi fait appel

[…] « **Il a détourné des fonds publics (des subventions versées à deux associations) pour les affecter à des dépenses clairement personnelles** et destinées à accompagner ses ambitions politiques », a expliqué la présidente du tribunal Céline Ballérini en rendant sa décision. […]

20minutes.fr

08/07/20

Deux ans de prison avec sursis et quatre ans d'inéligibilité ont été requis mercredi contre Karim Zéribi, ex-élu marseillais souvent présenté comme « porte-parole des banlieues » et soupçonné d'avoir détourné des sommes provenant de subventions versées à des associations à des fins politiques personnelles.

«*Il n'y a pas eu d'enrichissement personnel*» mais « *l'enrichissement peut être parce que vous avez obtenu des*

moyens que vous n'auriez pas dû obtenir» notamment via deux associations qu'il a créé. Le procureur Etienne Perrin n'a pas ménagé Karim Zéribi, principal prévenu du procès qui s'est ouvert lundi 6 juillet à Marseille, r **éclamant deux ans de prison avec sursis à l'encontre de l'ancien élu, une amende de 50 000 euros et une inéligibilité de quatre ans.**

Pour les cinq autres prévenus, des peines de six à huit mois de prison avec sursis et des amendes allant jusqu'à 10 000 euros ont été requises. Pendant trois jours d'audience, Karim Zéribi, costume bleu impeccable sur chemise rose, a balayé toutes les accusations, **se disant au «*centre d'une instrumentalisation*» et «*victime de méchanceté, haine et jalousie.*»** […]

Ouest-France

04/07/20

« Porte-parole » des banlieues, ex-conseiller du ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement, figure médiatique, Karim Zéribi, 53 ans, est jugé à partir de lundi à Marseille, soupçonné d'avoir détourné à des fins politiques personnelles des sommes provenant de subventions versées à des associations. Directeur de l'engagement sociétal et de la transition écologique de la SNCF, éditorialiste dans l'émission « Balance ton post ! » après avoir été une des « Grandes gueules » de RMC, cet ancien député européen (2012 à 2014) se dit victime d'un complot politique.

Son défenseur Me Michel Pezet plaidera la relaxe de l'élu marseillais dont le dernier mandat de conseiller municipal élu en 2014 sous l'étiquette EELV vient de s'achever, et qui comparaît pour abus de confiance et abus de biens sociaux. Ses ennuis judiciaires débutent par une lettre anonyme adressée en

juin 2012 au parquet de Marseille, dénonçant notamment l'emploi fictif de colleurs d'affiches au sein d'Agir pour la Citoyenneté (APC), une association fondée en 2001 par Karim Zéribi, dont il avait abandonné la présidence en 2006 pour se consacrer à ses combats politiques.

Au terme d'une longue enquête, la juge d'instruction a conclu à «*une confusion des genres entre le milieu associatif et l'intérêt politique de ses campagnes, le premier finançant le second*». […]

msn